

# La biomasse, l'autre énergie renouvelable

## HOLDING VERTE ENTAME LA CONSTITUTION D'UN PORTEFEUILLE DE CENTRALES DE MÉTHANISATION et vise 50 mégawatts en 2012.

PAR DOMINIQUE PIALOT

**N**ous recevons désormais des appels d'agriculteurs qui commencent à s'intéresser à la biomasse », se félicite Frédéric Flipo et Lionel Le Maux, cocréateurs en 2008 avec André May de la société Holding Verte. Ces professionnels de la gestion d'actifs, eux aussi, ont vu poindre l'opportunité biomasse. Le relèvement en 2006 des tarifs de rachat par EDF, aujourd'hui de 14 à 16 centimes d'euros le kilowattheure pour des contrats de quinze ans, a servi de déclencheur.

Holding Verte, SAS au capital de 1.341.120 euros, vise la constitution d'un portefeuille d'unités de méthanisation. Résidus agricoles, déjections animales, déchets de tonte, marc ou jus de distillerie, lactosérum (ou petit-lait), peuvent être transformés en énergie, tout comme certains déchets de l'industrie agroalimentaire et même des boues de station d'épuration. Après fermentation dans un digesteur, ces déchets donnent à la fois des digestats et du mé-

thane. Les premiers forment un engrais, d'ailleurs autorisé pour l'agriculture biologique en Allemagne, pays précurseur avec quelque 4.000 unités de méthanisation sur les 6.000 implantées sur le sol européen. En alimentant des turbines, le second se transforme pour partie en électricité (rachetée par EDF) et pour partie en chaleur, également valorisée et vendue aux industriels ou agriculteurs alentour. Chaque unité centralise les approvisionnements en déchets dans un rayon de 30 kilomètres, pour ne pas annihiler les bienfaits écologiques de la méthanisation par la pollution liée au transport.

### ■ PACTE D'ACTIONNAIRES

Marnay Énergie, la première unité en cours de construction à Feux (Cher), qui devrait produire, dès 2010, l'électricité pour la moitié du canton de Sancerre (soit 1 MW), est codétenue par Holding Verte (34 % du capital) et par l'exploitant Mathieu Breusse, un important céréalier de la région Centre. C'est sur cette même base du co-investissement que vient d'être signé un deuxième contrat près de Châteaurox et que sont en cours d'autres pro-

jets. Le principe est toujours le même : signature d'une exclusivité entre Holding Verte et le porteur de projet, sécurisation de gisements locaux de matières premières, dimensionnement de l'unité de méthanisation, dépôt et suivi du permis de construire et de l'IPCE (installation classée pour la protection de l'environnement). Le pacte d'actionnaires passé avec le porteur de projet prévoit une sortie à cinq ou sept ans auprès de groupes énergétiques, entreprises de services aux collectivités, fonds d'investissement, voire de la Bourse. Pour atteindre son objectif de 50 MW d'ici à 2014, Holding Verte compte sur les compétences et les carnets d'adresses de son partenaire Ledjo Énergie (créé par l'exploitant de Feux) et de sa nouvelle recrue venue de la Mutualité sociale agricole, ainsi que sur son réseau d'apporteurs d'affaires. Et sur la prime au premier entrant, synonyme d'accès aux meilleurs projets. ■

**6.000**  
 C'est le nombre d'unités de méthanisation implantées sur le sol européen à ce jour.